

## Mémoire de la pourvoirie Domaine Touristique la Tuque Inc.

---



Dans le cadre du projet de douze réserves de biodiversité et d'une réserve aquatique dans la région administrative de la Mauricie

Mémoire présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Le 5 avril 2019



## **1. Identification de l'organisme et de son représentant**

### **Pourvoirie du Domaine Touristique la Tuque Inc.**

1500, rang Est

La Croche (Québec) G0X 1R0

Représentant : Dany Tremblay, propriétaire

## **2. Présentation de l'organisme**

La pourvoirie Domaine Touristique la Tuque est une entreprise détentrice d'un bail de droits exclusifs de chasse et pêche sur terre publique. Cette entreprise familiale exploite un territoire à droits exclusifs de 127,5 km<sup>2</sup> à 35 km au nord de La Tuque depuis bientôt 30 ans. En plus de la chasse et la pêche, la pourvoirie offre une multitude d'activités pour le plaisir de sa fidèle clientèle et des petites familles que ce soit pour se ressourcer au spa, glissade, activités nautiques, piscine intérieure, etc.

## **3. Justification de l'intérêt porté au projet**

La réserve aquatique projetée de la rivière Croche chevauche la partie nord-ouest de la pourvoirie. Le présent mémoire porte donc spécifiquement sur ce projet.

## **4. Préoccupation à l'égard du projet**

### **4.1 Régime d'activités**

La Pourvoirie Domaine Touristique la Tuque. adhère aux objectifs de la réserve aquatique qui est la protection du milieu naturel et sa mise en valeur par le biais d'activités récréatives, fauniques, écotouristiques ou éducatives peu dommageables pour le milieu. En effet, la réserve aquatique rejoint les intérêts de la pourvoirie puisque la clientèle qui fréquente le territoire recherche la quiétude et des paysages sauvages de qualité. Toutefois, la pourvoirie tient à ce que de nouveaux aménagements permettant une meilleure structuration de l'offre de chasse, de pêche et de récréotourisme soient toujours possibles. En ce sens, elle espère une certaine souplesse du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) de façon à ne pas compromettre le développement de l'entreprise et à ne pas multiplier inutilement le nombre de demandes d'autorisations ou de permis (construction, ensemencement de lac, bois chauffage, etc.).

Dans le document *Attribution d'un statut permanent de protection à treize territoires* (PRI, 2019), il est mentionné que les activités commerciales liées aux opérations courantes de la pourvoirie qu'on y trouve pourront donc se poursuivre sans autres autorisations que celles qui sont déjà requises. **Quelles sont les activités commerciales liées aux opérations courantes ?** Pour nous et en accord avec la Fédération des pourvoiries du Québec (FPQ), les activités commerciales liées aux opérations courantes de la pourvoirie sont :

- Chasse : orignal, chevreuil, ours et petit gibier
- Pêche estivale et sur glace
- Activité de villégiature (nautique, randonnée, jeux gonflables, piscine, spa, etc.)
- Construction et entretien de bâtiments (avec autorisation du MFFP et de la MRC)
- Entretien et construction de chemins (avec autorisation du MFFP)
- Entretien et construction de sentiers de randonnée, de traîneau à chien, de VTT ou de motoneige, vélo, raquette, ski fond, etc. (avec autorisation du MFFP)
- Service de restauration
- Construction et entretien de fosses septiques (avec autorisation de la MRC)
- Location d’hébergement et autres équipements (moteur, chaloupe, canot, etc.)
- Récolte de bois de chauffage (avec autorisation du MFFP)
- Cueillette de petits fruits et champignons sauvages
- Ensemencement (omble de fontaine)
- Installation de miradors
- Service guidé (chasse, pêche, etc.)

Dans cette optique, la pourvoirie souhaite que les activités de construction de nouvelles infrastructures (chalet, sentier, chemin, etc.) et d’entretien (chalets, sentiers, chemins, etc.), visant une meilleure mise en valeur des ressources fauniques et de la nature, ne soient pas interdites à priori. De plus, elle souhaite maintenir son activité d’ensemencement du lac Alouette situé dans la réserve aquatique projetée. Ce lac est ensemencé depuis plusieurs années par la pourvoirie avec de l’omble fontaine provenant de la pisciculture AMG pour le plaisir de sa clientèle. Aussi, sur les berges de ce lac est situé un chalet servant à l’hébergement de la clientèle. Dans l’aire protégée se trouvent aussi deux abris sommaires utilisés principalement pour la chasse ainsi qu’un chalet familial non offert en location qui est situé sur la berge de la rivière Croche. Pour visualiser l’emplacement des infrastructures, voir la carte et l’image satellite à la fin de ce document. Le plan de conservation de la réserve aquatique de la rivière Croche devra tenir compte de ces éléments et permettre à la pourvoirie de maintenir ses activités et de se développer en respect avec les objectifs de la réserve.

#### **4.2 Processus d’autorisation des activités et des infrastructures**

Bien que la Pourvoirie Domaine Touristique la Tuque soit, de façon générale, en accord avec la création de la réserve aquatique de la Rivière-Croche, elle possède néanmoins certaines préoccupations en regard du processus d’autorisation qui régira les activités à l’intérieur de l’aire protégée.

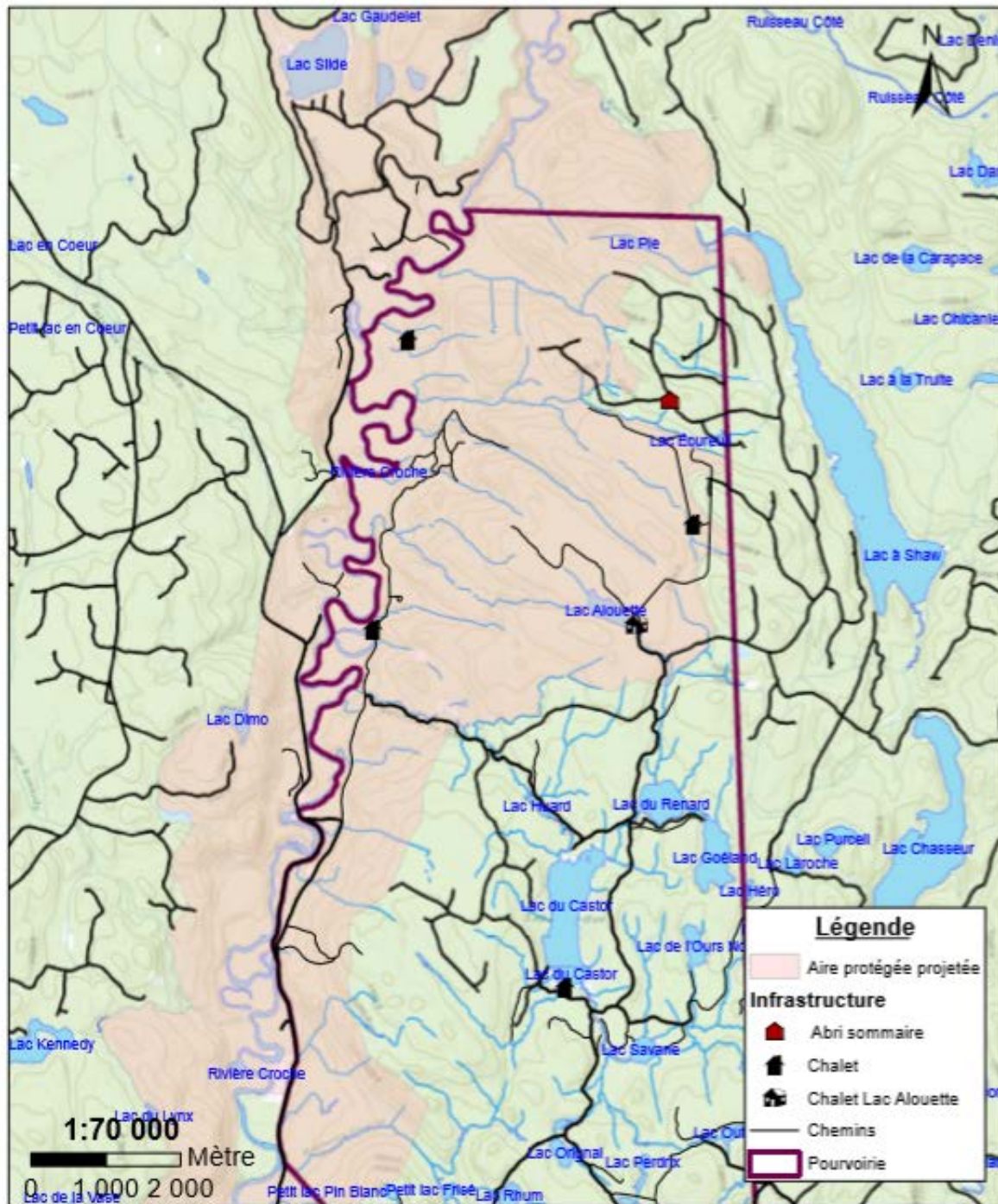
Actuellement, le processus d’autorisation pour des activités régulières d’ajout ou d’entretien d’infrastructures existantes est relativement simple et peu coûteux. Toutefois, la création de l’aire protégée implique qu’une autorisation supplémentaire en vertu de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* sera requise auprès du MELCC.

À cet égard, la pourvoirie souhaite que le MELCC se dote d’un processus d’autorisation simple, gratuit et harmonisé avec le MERN et le MFFP ainsi que la MRC afin de ne pas complexifier indûment l’étude des dossiers.

## **5. Avis relatif au projet**

La pourvoirie Domaine Touristique la Tuque Inc. est en accord avec le projet de la réserve aquatique de la Rivière-Croche. Toutefois, le passage de réserve projetée à un statut légal ne doit pas nuire aux activités courantes de la pourvoirie et ne pas nuire à son développement. De plus, la pourvoirie souhaite maintenir son droit d'ensemencer avec de l'omble de fontaine le lac Alouette qu'elle ensemence depuis de nombreuses années (voir les photos des rapports d'activités des sept dernières années). Si d'autres documents sont nécessaires pour démontrer que la pourvoirie ensemence le lac Alouette depuis de nombreuses années, vous pouvez contacter le propriétaire M. Dany Tremblay qui se fera un plaisir de vous les transmettre. Le MELCC devra tenir compte des activités de la pourvoirie dans l'élaboration du plan d'action et du zonage. Dans le cas où le MELCC interdirait l'ensemencement du lac Alouette, la pourvoirie souhaite que ce lac soit retiré de la réserve aquatique de la Rivière-Croche.

# Domaine Touristique la Tuque Inc.



Préparé par : Myriam Poirier, ing. f.  
Le 5 avril 2019

Projection : MTM 8  
Système de référence géographique : NAD83  
Fond topographique : World topographic Map de ESRI



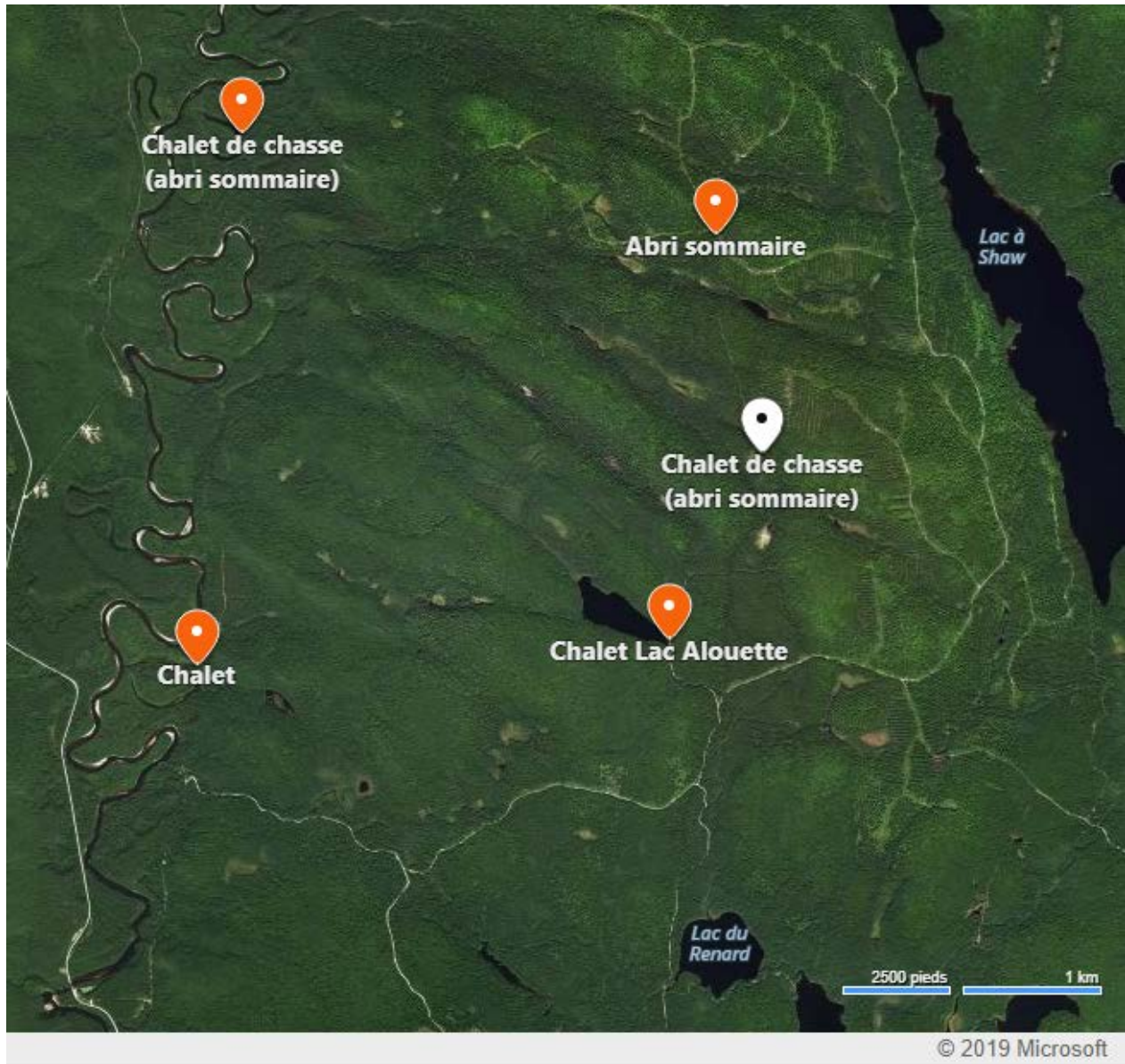


Figure 1 : Image satellite avec des repères des infrastructures <https://www.bing.com/maps>

Photos des rapports d'activités des sept dernières années démontrant l'ensemencement du lac Alouette

... tableau suivant si vous avez ensemencé.)

... de la longueur  en pouce  en centimètre

... de mesure du poids/de la masse  en livre  en kilogramme

Nom ou numéro officiel du lac (MDDEP)	Date d'ensemencement	Nom du pisciculteur ou du fournisseur	Poissons ensemencés					
			Espèces			Long.	Poids	Montant consacré
			Ombre de fontaine	Truite arc-en-ciel	Autre <sup>1</sup>			
Alouette	01-06-2018	pisc dt	2 486	0	0	8,10	0,00	4 350,50 \$
Alouette	05-06-2018	amg	650	0	0	10,12	0,00	5 850,00 \$
Canard	10-05-2018	dt	500	0	0	6,09	0,00	1 000,00 \$
Castor	15-05-2018	pisc dt	4 340	0	0	8,10	8,10	7 595,00 \$
Castor	16-05-2018	amg	900	0	0	0,00	0,00	0,00
Castor	01-06-2018		801	0	0	12,14	0,00	7 209,00 \$
Etang	01-09-2018		38 000	0	0	4,00	0,00	10 975,00 \$
Goéland	22-05-2018	pisc dt	2 800	0	0	5,60	0,00	1 250,00 \$
Grand frise	10-05-2018	pisc dt	2 700	0	0	8,10	0,00	4 725,00 \$
Grand frise	15-05-2018	pisc dt	1 514	0	0	12,14	0,00	13 626,00 \$
Grand frise	16-05-2018	amg	1 100	0	0	10,12	0,00	0,00
Orignal	10-05-2018	pisc dt	1 935	0	0	8,10	0,00	3 386,25 \$
Orignal	14-05-2018	pisc dt	1 387	0	0	10,12	0,00	8 322,00 \$
Orignal	16-05-2018	amg	500	0	0	10,12	0,00	0,00
Petit pin blanc	07-05-2018	amg	2 067	0	0	14,16	2,00	24 946,20 \$
Petit pin blanc	23-05-2018	pisc dt	650	0	0	14,16	2,00	7 800,00 \$
Pin blanc	31-05-2018	pisc dt	4 500	0	0	8,10	0,00	7 875,00 \$

... tableau suivant si vous avez ensemencé.)

... de la longueur  en pouce  en centimètre

... de mesure du poids/de la masse  en livre  en kilogramme

Nom ou numéro officiel du lac (MDDEP)	Date d'ensemencement	Nom du pisciculteur ou du fournisseur	Poissons ensemencés					
			Espèces			Long.	Poids	Montant consacré
			Ombre de fontaine	Truite arc-en-ciel	Autre <sup>1</sup>			
Alouette	05-05-2017	amg	300	0	0	10,00	0,00	0,00 \$
Alouette	14-06-2017	dt	850	0	0	12,14	0,00	4 250,00 \$
Canard	06-06-2017	dt	300	0	0	8,10	0,00	750,00 \$
Canard	14-06-2017	dt	52	0	0	12,14	0,00	260,00 \$
Castor	05-05-2017		300	0	0	10,00	0,00	0,00 \$
Castor	06-06-2017	dt	1 800	0	0	8,10	0,00	4 500,00 \$
Castor	06-06-2017	dt	1 400	0	0	12,14	0,00	7 000,00 \$
Castor	14-06-2017	dt	1 700	0	0	10,00	0,00	0,00 \$
Grand frise	05-05-2017	amg	1 700	0	0	8,10	0,00	4 250,00 \$
Grand frise	07-06-2017	dt	1 700	0	0	12,14	0,00	5 820,00 \$
Grand frise	20-06-2017	dt	1 164	0	0	10,00	0,00	0,00 \$
Grand frise	20-06-2017	dt	1 350	0	0	8,10	0,00	3 750,00 \$
Orignal	05-05-2017	amg	1 500	0	0	12,14	0,00	6 220,00 \$
Orignal	07-06-2017	dt	1 244	0	0	14,00	0,00	23 517,00 \$
Orignal	20-06-2017	dt	1 812	0	0	8,10	0,00	2 185,00 \$
Petit pin blanc	05-05-2017	amg	874	0	0	12,14	0,00	4 000,00 \$
Pin blanc	06-06-2017	dt	800	0	0	12,00	724,30	36 775,05 \$
Pin blanc	14-06-2017	dt	4 403	0	0			
Rhum	06-05-2017	pisc des mont belle chasse						

...ancement (compléter le tableau suivant si vous avez ensemencé.)

Unité de mesure de la longueur

en pouce  en centimètre

Unité de mesure du poids/de la masse

en livre  en kilogramme

Nom ou numéro officiel du lac (MDDEP)	Date d'ensemencement	Nom du pisciculteur ou du fournisseur	Poissons ensemencés					
			Espèces			Long.	Poids	Montant consacré
			(2)					
Omble de fontaine	Truite arc-en-ciel	Autre <sup>1</sup>						
Alouette	11-05-2016	pisc dt	415	0	0	12,00	1,00	2 075,00 \$
Alouette	11-05-2016	pisc dt	650	0	0	8,10	0,08	1 300,00 \$
Alouette	01-06-2016	pisc dt	700	0	0	9,12	0,08	2 000,00 \$
Alouette	13-06-2016	pisc dt	573	0	0	9,12	0,90	1 965,00 \$
Canard	20-05-2016	pisc dt	500	0	0	8,00	0,80	1 000,00 \$
Castor	11-05-2016	pisc dt	400	0	0	12,00	1,00	2 000,00 \$
Castor	11-05-2016	pisc dt	650	0	0	9,00	0,80	1 300,00 \$
Castor	20-05-2016	pisc dt	600	0	0	8,00	0,60	1 200,00 \$
Castor	20-05-2016	pisc dt	394	0	0	12,00	1,00	1 970,00 \$
Castor	25-05-2016	pisc dt	1 245	0	0	8,00	0,50	1 245,00 \$
Castor	25-05-2016	pisc dt	101	0	0	12,00	1,00	500,00 \$
Castor	13-06-2016	pisc dt	600	0	0	9,12	0,90	2 100,00 \$
Castor	24-08-2016	pisc dt	6 000	0	0	5,00	0,12	3 000,00 \$
Goéland	24-08-2016	pisc dt	2 000	0	0	5,00	12,00	1 000,00 \$
Grand frise	05-05-2016	pisc dt	700	0	0	10,00	0,10	1 865,00 \$
Grand frise	11-05-2016	pisc dt	500	0	0	9,00	0,70	1 000,00 \$
Grand frise	19-05-2016	amg	600	0	0	12,00	1,00	0,00 \$

Unité de mesure de la longueur

en pouce  en centimètre

Unité de mesure du poids/de la masse

en livre  en kilogramme

Nom ou numéro officiel du lac (MDDEP)	Date d'ensemencement	Nom du pisciculteur ou du fournisseur	Poissons ensemencés					
			Espèces			Long.	Poids	Montant consacré
			(2)					
Omble de fontaine	Truite arc-en-ciel	Autre <sup>1</sup>						
Alouette	06-05-2015							
Alouette	06-05-2015		675	0	0	8,10	0,00	1 137,50 \$
Alouette	07-05-2015	amg	150	0	0	12,00	0,00	750,00 \$
Alouette	07-05-2015		400	0	0	10,00	0,00	0,00 \$
Alouette	27-05-2015		400	0	0	12,00	0,00	2 000,00 \$
Alouette	27-05-2015		400	0	0	8,10	0,00	700,00 \$
Alouette	23-06-2015		200	0	0	8,10	0,00	350,00 \$
Alouette	23-06-2015		200	0	0	12,00	0,00	1 000,00 \$
Canard	02-06-2015		400	0	0	6,09	0,00	700,00 \$
Castor	13-05-2015		825	0	0	8,10	0,00	1 443,75 \$
Castor	09-09-2015		5 342	0	0	4,00	17,80	2 671,50 \$
Grand frise	06-05-2015		125	0	0	12,00	0,00	625,00 \$
Grand frise	06-05-2015		675	0	0	8,10	0,00	1 181,25 \$
Grand frise	07-05-2015	amg	400	0	0	10,00	0,00	0,00 \$
Grand frise	13-05-2015		1 400	0	0	12,00	0,00	7 000,00 \$
Grand frise	14-05-2015	amg	1 000	0	0	10,00	0,00	0,00 \$
Grand frise	03-06-2015		400	0	0	9,11	0,00	700,00 \$
Grand frise	10-06-2015		500	0	0	8,10	0,00	875,00 \$

Ensemencement (compléter le tableau suivant si vous avezensemencé.)

Unité de mesure de la longueur

en pouce  en centimètre

Unité de mesure du poids/de la masse

en livre  en kilogramme

Nom ou numéro officiel du lac (MDDEP)	Date d'ensemencement	Nom du pisciculteur ou du fournisseur	Poissons ensemencés					
			Espèces			Long.	Poids	Montant consacré
			Ombre de fontaine	Truite arc-en-ciel	Autre <sup>1</sup>			
Alouette	08-05-2014	pisc dt	650	0	0	12,00	1,00	3 250,00 \$
Alouette	06-06-2014	pisc dt	325	0	0	12,00	1,00	1 381,25 \$
Castor	03-06-2014	pisc dt	1 800	0	0	8,00	0,50	2 700,00 \$
Goéland	28-08-2014		2 000	0	0	6,00	61,20	600,00 \$
Grand frise	08-05-2014	pisc dt	802	0	0	12,00	1,00	4 010,00 \$
Grand frise	14-05-2014	pisc dt	600	0	0	12,00	1,00	2 700,00 \$
Grand frise	28-05-2014	pisc dt	615	0	0	12,00	1,00	2 613,25 \$
Grand frise	05-06-2014	pisc dt	500	0	0	14,00	1,00	2 125,00 \$
Grand frise	12-06-2014	pisc dt	350	0	0	12,00	1,00	1 487,50 \$
Grand frise	19-06-2014	pisc dt	400	0	0	12,00	2,00	1 700,00 \$
Grand frise	18-07-2014	pisc dt	300	0	0	8,00	0,50	450,00 \$
Grand frise	23-07-2014	pisc dt	225	0	0	8,00	0,50	337,50 \$
Lac original	08-05-2014	pisciculture dt	500	0	0	12,00	1,00	2 500,00 \$
Lac original	14-05-2014	pisc dt	600	0	0	12,00	1,00	2 700,00 \$
Lac original	28-05-2014	pisc dt	525	0	0	12,00	1,00	2 231,25 \$
Lac original	12-06-2014	pisc dt	250	0	0	12,00	1,00	1 062,50 \$
Lac original	19-06-2014	pisc dt	220	0	0	12,00	1,00	935,00 \$

3.2 Ensemencement (complétez le tableau suivant si vous avezensemencé.)

Unité de mesure de la longueur

en pouce  en centimètre

Unité de mesure du poids 2013.

en livre  en kilogramme

Nom ou numéro officiel du lac (MDDEFP)	Date d'ensemencement	Nom du pisciculteur ou du fournisseur	Poissons ensemencés					
			Espèces (indiquer le nombre)			Long.	Poids	Montant consacré
			Ombre de fontaine	Truite arc-en-ciel	Autre <sup>1</sup>			
Lac Truite	27 avril							
	ou 29 août	Pisciculture D.T	14 144		9 à 12"	2,10 ch.		29 702,40
	30 août	Pisciculture D.T	8 250		5"	700 à mille		5040,00
Grand Frise	2 Mai	Pisciculture D.T	5690		9 à 12"			11 949,00
	ou 13 août							
	6 sept	" D.T.	1500		5"	36g à 55g.		1050,00
Alouette	2 Mai	Pisciculture D.T	2290		9 à 12"			4809,00
	ou 25 juillet							
Grand Pin Blanc	24 Mai	Pisciculture D.T	2500		8 à 10	1,75 ch.		4325
	8 juillet	" "	9000		4"	13 grammes - 500 à mille		4500
original	2 Mai							
	ou 13 août	Pisciculture D.T	1988		9 à 11"		2,00 \$	39 76
<b>Montant total consacré aux ensemencements</b>								<b>65 401,40</b>

<sup>1</sup> Préciser l'espèce.

3.2 Ensemencement (complétez le tableau suivant si vous avezensemencé).

Unité de mesure de la longueur en pouce  en centimètre

Unité de mesure du poids en livre  en kilogramme

Nom ou numéro officiel du lac (MDDEFP)	Date d'ensemencement 2012	Nom du pisciculteur ou du fournisseur	Poissons ensemencés					
			Espèces (indiquer le nombre)			Long.	Poids	Montant consacré
			Omble de fontaine	Truite arc-en-ciel	Autre <sup>1</sup>			
Alevinage	20 Mai	Pisciculture La typus	50 000					6800.00
			30 000					
Alouette	26 mai	Pisciculture D.T.	1000			8 à 11		(1350.00)
Truite	26 mai	" "	1000			8 à 11		(1350.00)
Original	26 mai	" "	500			8 à 11		(675.00)
Cahard	26	" "	500		1.35 ch.	8 à 11		
Grand Frise	26	" "	500			8 à 11		(1350.00)
Original	10 Mai	" "	528			8 à 11		
Grand Frise		Pisciculture D.T.	748			8 à 11		(1790.10)
Truite	10 mai	" "	389			8 à 11		(525.15)
Alouette	31 Mai	" "	1000		1.65 \$	9 à 12		
G-Frise	31 "	" "	500			9 à 12		
Truite	31 Mai	" "	1000			9 à 12		
Original	13-06	" "	500			9 à 11		
Truite	13-06	Pisciculture D.T.	1200		1.65	9 à 11		
G-Frise	"	" "	500			9 à 11		(7755.00)
			(9915 Truite)					(14795)
Montant total consacré aux ensemencements			23 606 Truite					